Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900245-20251219-2025_177-DE

République Française

Département FINISTERE

Mairie de CARHAIX-PLOUGUER

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 15 décembre 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	23	28

Vote
Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 2

Date de la convocation
2 décembre 2025

N° de la délibération
2025-177

L'an 2025, le 15 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de Carhaix-Plouguer s'est réuni sous la présidence de Monsieur TROADEC Christian, Maire, en salle du conseil municipal de la mairie, lieu ordinaire de ses séances. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises aux conseillers municipaux le 2 décembre 2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le 2 décembre 2025.

Présents (23) : **M.** TROADEC Christian, MAIRE,

Mmes : AUFFRET Isabelle, BOULANGER Catherine, GUILLEMOT Hélène, JAFFRE Hélène, KERDRAON Anne-Marie, LUCAS Valérie, MAZEAS Jacqueline, PENSIVY Patricia, QUILLEROU Marie-Antoinette, RICHARD Fabienne, ROGARD Carole, ZAIED Martine.

et MM : AUFFRET Ludovic, BRIAND Philippe, CADIOU Alain, COTTEN Daniel, COUTELLER Serge, GUENVER Yves, L'HOPITAL Rémy, MANAC'H Yann, PHILIPPE Hervé, THOMAS Pierre-Yves

Absents ayant donné procuration (5) : BERNARD Joseph à TROADEC Christian, FAUCHEUX Olivier à COUTELLER Serge, BOUSSARD Laure à THOMAS Pierre-Yves, YVINEC Jérôme à ZAIED Martine, LE GUERN Isabelle à BRIAND Philippe

Absents (1) : CLAUDE Mickael

Le quorum est atteint.

A été nommé secrétaire : PHILIPPE Hervé

Actes rendus exécutoires par :

- La publicité sur le site internet, à compter du 18 décembre 2025
- La transmission au contrôle de légalité le 18 décembre 2025

Clôture du budget annexe – Instruction des autorisations d'urbanisme

Rapporteur : Daniel COTTEN

Le conseil communautaire de Poher Communauté a approuvé, le 21 décembre 2023, la création d'un service commun gratuit pour les communes membres (financement porté par la communauté de communes) et refacturé pour les communes extérieures bénéficiant du service. Aussi, il est proposé de ne plus utiliser de budget annexe pour l'activité instruction d'urbanisme à compter de 2026 et d'intégrer les dépenses et les recettes sur le budget principal.

Les recettes et les dépenses liées au service seront intégrées sur le budget principal M57 avec une comptabilité fonctionnelle permettant d'isoler son coût de fonctionnement.

Avant de procéder au transfert des résultats du budget annexe, il conviendra de clôturer le budget annexe au 31 décembre 2025, de transférer les résultats de clôture éventuels dans chaque section

Envoyé en préfecture le 19/12/2025
Reçu en préfecture le 19/12/2025
Publié le
ID : 029-212900245-20251219-2025_177-DE

respective du budget principal et de réintégrer l'actif et le passif du budget annexe dans le budget principal.

L'excédent ou le déficit constaté en 2025 sera également intégré sur le budget principal 2026.

Le dossier a été présenté à la commission des finances réunie le 2 décembre 2025.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, avec 26 voix pour et 2 abstentions (BOUSSARD Laure et THOMAS Pierre-Yves), valident la clôture du budget annexe du service Instruction d'urbanisme au 31 décembre 2025 et l'inscription des dépenses et des recettes sur le budget principal à compter du budget 2026.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures.
Pour expédition conforme :
A Carhaix-Plouguer, le 16 décembre 2025

Le Maire,
Christian TROADEC

